

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 44 (1956)

Heft: 833

Artikel: Printemps 1925 : exposition cantonale féminine

Autor: Micol, M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-268657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Mlle Micol, trésorière, et Mlle Gourd examinent les comptes

Printemps 1925 Exposition cantonale féminine

Audace de l'inspiratrice. Confiance de ses collaboratrices. Travail nouveau pour toutes, suscitant de belles initiatives, engageant de grandes responsabilités.

A l'œuvre

Constitution d'un comité où chacune vient avec enthousiasme et courage. Chaque aspect du travail féminin est représenté : manuel, intellectuel, artistique, moral. On établit un budget — 35 000 fr. — que l'on garantit par des titres de souscription.

Presque tout le capital est souscrit. Quel succès, quel encouragement.

Et l'on part. On se laisse entraîner ; on voit toujours plus grand, toujours plus beau, le travail est passionnant. La trésorière fronce bien parfois le sourcil, mais la confiance ne l'abandonne pas.

Et, la veille de l'ouverture de l'Exposition, elle se trouve en face de dépenses engagées pour 80 000 fr. ! Elle est sérieusement interpellée :

— Si nous ne réussissons pas, que ferons-nous ? Comment payerons-nous ?

— Je n'en ai pas la moindre idée et je n'en ai pas le premier sou ; mais... nous réussirons.

— Mais si nous échouons ?

— Nous réussirons.

— Mais...

— Nous réussirons !

Et l'on a réussi. La confiance a triomphé. Dix jours de plein succès. Un public accourt toujours plus nombreux, compréhensif, admiratif. L'initiatrice aux yeux clairs et lumineux, ses collaboratrices, toutes, oubliant peines et soucis, vivent un beau rêve.

Et la trésorière ?

Eh bien ! la trésorière a payé toutes les factures, a remboursé intégralement toutes les parts de garantie, a remboursé (chose non prévue) les trois-quarts de la finance d'inscription des exposantes et, comme son tiroir n'était pas encore vide, le reliquat est parti pour Berne, apporter son concours à la Saffa qui se prépare.

Audace et confiance justifiées et récompensées.

Temps héroïque qui laisse à toutes de merveilleux souvenirs et surtout un souvenir de reconnaissance envers celle qui les a menés au combat et à la victoire.

M. Micol

...l'oratrice retournait en moins de rien son auditoire...

C'était en automne 1933, peu après la montée en flèche des idées nazistes, idées sitôt suivies d'atteintes graves à la liberté d'opinion, de réunion et autres libertés individuelles, atteintes de surcroît accompagnées de répressions telles qu'elles auraient dû faire aussitôt se dresser sur la tête les cheveux de tous nos concitoyens et concitoyennes.

Ces tendances qui consistaient à confier le pouvoir à un ou plusieurs chefs et à saper la souveraineté populaire de même que l'égalité de tous devant la loi, étaient proclamées nouvelles et salvatrices par leurs initiateurs. Telle une tache d'huile, elles ne pouvaient manquer de s'infiltrer chez nous.

Elles prirent, on s'en souvient, le nom prétentieux de « Fronts » et entreprirent, avant tout, le soin de flatter la jeunesse à laquelle l'âge d'or perpétuel était promis. Tombant en pleine crise économique, ces menées trouvaient un champ de propagande facile et ne réussaient pas à s'entourer de machinations, voire à se saisir de pratiques et gestes spectaculaires mais combien vils.

Très vite, un bon nombre de femmes venues de toutes les régions de notre pays, cons-

...et faisait vibrer un public engourdi

Le soir du 2 octobre 1921, nous assistons à l'ouverture du 2^{me} congrès pour les intérêts féminins. Un millier de personnes remplit la grande salle du Casino, à Berne. Sur l'estrade, les orateurs : Conseiller fédéral, Conseillers d'Etat, représentants de la Ville de Berne et des grandes associations féminines.

M. Chuard débute, en apportant les vœux du Conseil fédéral. Il félicite les femmes des progrès réalisés depuis leur 1^{er} congrès, en 1896, et il cite, en particulier, les dix-sept thèses proposées alors pour l'amélioration de la situation de la femme. Or, dit M. Chuard, de ces dix-sept thèses, l'introduction du Code civil suisse en a d'un seul coup réalisé douze d'une manière intégrale et trois partiellement. Dans le domaine économique et professionnel, les progrès sont tout aussi frappants : et tout cela, sans que les femmes aient eu besoin du droit de vote !

Les discours se succèdent. Le public commence à somnoler, lorsque la parole est donnée à Emilie Gourd, dernière oratrice de la soirée. Elle débute ainsi : « Mesdames, Messieurs, M. le Conseiller fédéral Chuard vous a montrés les progrès réalisés depuis vingt-cinq ans, vus par les yeux d'un homme. Je vais vous les montrer vous par les yeux d'une femme ! » M. Chuard, étonné, relève la tête vers la conférencière ; le public bouge, se redresse sur les chaises avec un intérêt nouveau.

Et ce fut, de la part de cette oratrice sans égale, un exposé magistral de la situation de l'époque. Oui, le Code civil représente un progrès incontestable pour la femme suisse, mais il serait parfait sur certains points encore, à citer seulement le régime matrimonial, où on n'a nullement tenu compte des nombreuses pétitions de la commission féminine. Oui, l'assurance-maladie a été introduite avec droits égaux pour les assurés des deux sexes (sic !). Mais nos deux Cham-

brés ont refusé, pour des motifs pécuniaires, spécialement, d'adhérer à la Convention internationale pour l'assurance-maternité, et aucune indemnité de chômage n'est prévue chez nous pour les ouvrières auxquelles la loi sur les fabriques interdit le travail pendant six semaines après l'accouchement !

Au point de vue professionnel, il est vrai que de nouvelles carrières se sont ouvertes aux femmes. Mais on maintient partout la main-d'œuvre féminine aux échelons inférieurs des salaires, et la revendication de 1896 : « A travail égal, salaire égal », est loin d'être réalisée. Toutes les protestations, toutes les démarches dans les domaines les plus divers, n'ont pas obtenu, jusqu'à présent, des résultats sensibles, car il manque aux femmes, avec le bulletin de vote, la clé de voûte pour réaliser leurs revendications dans la vie publique. Mais nous voulons travailler. Et c'est en agissant pour réaliser de nouveaux progrès, demander de nouveaux droits que nous nous rendrons toujours plus capables d'appliquer ces progrès et d'exercer ces droits.

L'exposé a duré 45 minutes, devant un public vibrant d'un intérêt soutenu. M. Chuard a rapproché successivement sa chaise du pupitre. Lorsque la conférencière a terminé, la salle entière part en applaudissements frénétiques, et M. Chuard d'applaudir à tour de bras, à l'oreille même de celle qui l'a si bien contredit.

A la sortie, ces phrases entre magistrats ont été surprises : « Si elles sont toutes comme ça, nous n'avons qu'à bien nous tenir ! » ; et cette autre du Conseiller d'Etat bernois à M. Chuard : « Gnade Euch Gott, wenn Ihr die im Nationalrat habt ! » (Que le ciel vous assiste quand vous l'aurez au Conseil national !).

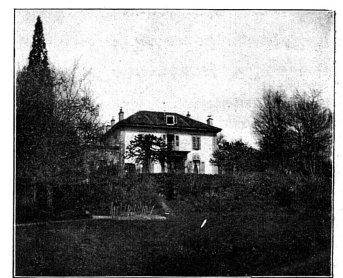
A. Leuch

C'est alors que, sans se laisser désarçonner et décuplant le talent, l'à-propos et l'esprit que nous lui connaissons, notre présidente, Mlle Gourd, reprit le personnage insolent et couard, qui n'eût d'autres ressources et moyens, pour sauver la face, que de déguerpir, lui et sa suite, aussi opinément qu'ils étaient entrés.

L'assistance se fit, comme on peut se l'imaginer, une joie de témoigner à Mlle Gourd son admiration pour la façon magistrale avec laquelle les perturbateurs avaient été congédiés.

Cette capacité de mettre de l'ordre dans le déroulement des faits et des arguments présentés, de rétablir en quelques mots une situation, de retourner en moins de rien un auditoire, m'a toujours paru un des traits les plus dominants et les plus caractéristiques de la diversité des dons d'Emilie Gourd.

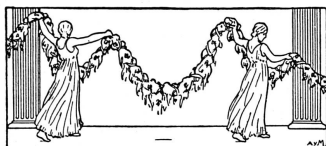
E. Kammacher



La maison de Pregny (Genève)



Mme Jean-Jacques Gourd
la mère, l'amie, la collaboratrice



Jeunesse

Déjà dix ans que Mme Bondallaz nous demandait de parler de l'adolescence de notre amie de toujours ! Et aujourd'hui, comme alors, nous sentons combien il est difficile de faire revivre une personnalité aussi attachante, aussi riche.

Janvier 1895 — Une nouvelle élève est inscrite en 3^{me} classe de Mme Chautems, une jeune fille aux yeux bleus rieurs, aux cheveux blonds très flous et si gracieuse dans sa mise d'écolière. Peu à peu, nous décelons sa grande culture mais elle, toute à la joie de se mêler à notre vie commune, semble ne pas remarquer notre propre ignorance. Elle nous

subjuguait à la fois par sa discipline et sa gentillesse. N'a-t-elle pas imaginé, au premier printemps, de nous apporter à toutes des fleurs ? Aussi, ce n'est point son bagage intellectuel qui nous gagne, mais bien ce geste spontané et si charmant. Nous la revoyons encore arrivant le matin, sa mince serviette sous le bras, un rustique panier fleuri à la main. Chaque pupitre reçoit son bouquet, celui de notre maîtresse le tout premier. N'est-ce pas les prémices de ce « don de soi » qui, tout au long de sa vie, sera au premier plan des préoccupations de notre amie, comme pour racheter les nombreux privilèges dont elle est comblée ? Sa facilité d'élocution nous étonne tout en déclenchant un enthousiasme collectif. Combien de fois nous tire-t-elle d'un mauvais pas en résumant clairement, pour quelques camarades, un obscur problème de science ou une période d'histoire particulièrement embrouillée ?

Juin 1897 — Examens de fin d'année. Novembre : Nouveaux examens pour obtenir le diplôme. Et la mélancolie de cette fin d'école, Emilie l'évoque dans cette délicieuse

« Variation sur le thème de l'amitié », variation qu'elle écrit pour l'une de nous. Voici quelques passages de cette fantaisie :

« Dans trois mois, la grande école, qui se dresse comme une prison sur le quai de la Poste, ouvrira ses portes à une volée, je ne dirai pas d'hirondelles... mais de mésanges, vous savez, de ces petites mésanges sautillantes et frétilantes, avec de coquets coups de tête et de queue, absolument comme des jeunes filles en récréation.

» Dans huit mois, la grande baraque ouvrira à nouveau ses portes... mais alors, adieu frétillements et sautilllements... chaque mésange s'envolera dans une direction différente, se séparera de ses compagnes, avec lesquelles elle a reçu le grain intellectuel, les miettes de la science... mais aucune de ces bestioles n'oubliera les solides amitiés, les affections vraies et sincères fondées dans la baraque du quai de la Poste !... »

Dans ces lignes alertes, n'est-ce pas déjà la journaliste du *Mouvement* qui pointe avec sa poésie, son esprit, son cœur ? Plus tard, elle enverra celles de ses amies qui sont dans

l'obligation d'exercer une profession, l'instrument libérateur qui donne le courage de regarder la vie en face et enlève la crainte de l'existence. C'est à cette époque qu'Emilie écrit des « Nouvelles » dont l'une, publiée dans une revue, confirme ses dons littéraires. Elle compose aussi des dialogues et comédies qu'elle s'amuse à jouer avec sa sœur et ses amies. Une de ces comédies a l'honneur d'être représentée à Pregny devant un nombreux auditoire de professeurs et d'étudiants. Si nous en avons oublié le titre, nous nous souvenons

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des l'âge de 10 ans